

Numéros à noter

Bucarest

Depuis le 15 novembre, les numéros de téléphone en Roumanie sont passés de 6 à 7 chiffres et tous les numéros commençant par le 12 à Bucarest sont donc précédés du chiffre 3. De plus, pour les appels vers Bucarest de l'extérieur de la Roumanie il faudra faire le 1 (plutôt que le 0) après le code pays 40. Les numéros de l'ambassade sont donc dorénavant les suivants : (011-40-1) 312-83-45; 312-03-65. Fax : (011-40-1) 312-03-66.

Londres

La direction des Affaires économiques et commerciales du Haut-Commissariat du Canada (Macdonald House, 1 Grosvenor Square, Londres W1X 0AB, Angleterre) a de nouveaux numéros de téléphone et de fax : Tél. : 071-258-6600; Fax : 071-258-6384.

Californie

Le bureau commercial de Santa Clara est déménagé depuis le 30 octobre à l'adresse suivante : Bureau commercial du consulat canadien, 333, rue San Carlos Ouest, 9ième étage, San José, Californie 95110. Tél. : (408) 289-1157. Fax : (408) 289-1168. Téléx : 34321. Easy Link : 620-144-85.

Shanghai

Les bureaux du consulat général du Canada à Shanghai sont déménagés à l'adresse suivante depuis le 16 novembre : Consulat général du Canada, Shanghai American International Centre, Tour ouest, pièce 604, 1376 Nanjing Xi Lu, Shanghai 200040, République populaire de Chine. Tél. : 86-21-279-8400. Fax : 86-21-279-8401.

Manille

L'adresse postale de l'ambassade du Canada à Manille est maintenant la suivante : Ambassade du Canada, C.P. 2168, Bureau de poste central de Makati, 1261 Makati, Métro Manille, Philippines. L'adresse postale pour le courrier concernant les visas et l'immigration est différente : C.P. 2098, Bureau de poste central de Makati, 1260 Makati, Métro Manille, Philippines.

Le consulat du Canada aide à démêler le régime brésilien des taxes à l'importation

L'évaluation de la compétitivité d'un produit sur le marché brésilien suppose une bonne connaissance du régime complexe de droits de douane et de taxes que le Brésil applique aux produits importés.

Ainsi, les taxes locales font qu'un montant considérable s'ajoute au prix FAB d'un produit, comme on le voit à l'exemple suivant : le ciment est admis en franchise au Brésil mais, à cause des autres taxes, se retrouve avec un prix franco dédouané de 39 % supérieur au prix FAB.

Le régime de droits et de taxes du Brésil peut se résumer ainsi :

- une **taxe à l'importation (TI)** est prélevée sur le prix CAF du produit;
- une **taxe sur les produits industriels (TPI)** est imposée sur le prix CAF majoré de la TI;
- une **taxe à la valeur ajoutée (TCMS)** est appliquée au prix CAF majoré de la TI et de la TPI;
- les frais de transport sont augmentés par l'application d'une **surtaxe de transport pour renouvellement de la marine marchande (AFRMM)**, d'une **taxe d'amélioration portuaire (TMP)** et d'une **surtaxe douanière portuaire (ATP)**;
- les droits d'entreposage portuaire sont facturés au taux de 0,75 p. 100 du prix CAF pour chaque période d'entreposage de 15 jours. Il faut compter en plus les frais et honoraires des courtiers en douane.

Le Canada tire profit des changements tarifaires

Malgré toute la complexité du régime, les exportateurs canadiens qui en ont maîtrisé le détail récoltent le fruit de leur effort. Les exportations canadiennes au Brésil en 1991 avaient grimpé de 24 p. 100 par rapport à 1990 et, dans les six premiers mois de 1992, faisaient encore un bond de 42,5 p. 100 par comparaison avec le premier semestre de 1991.

La réduction des droits de douane

s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le gouvernement du Brésil afin de libéraliser l'économie du pays et de juguler l'inflation.

Le dernier changement tarifaire, prévu au départ pour le 1^{er} janvier 1993, est entré en vigueur dès le 1^{er} octobre 1992 et a entraîné une baisse des droits de douane sur, notamment, les produits suivants : certaines machines et pièces (de 25 à 20 p. 100), les grains fourragers (de 40 à 35 p. 100), les vidéocassettes (de 65 à 40 p. 100). Le tarif moyen a chuté de 21,2 p. 100 à 17,1 p. 100.

Il est permis d'espérer que le gouvernement supprimera sous peu certaines des taxes portuaires applicables aux frais de transport, atténuant ainsi l'effet « pyramidal » dont il est question plus haut.

Un nouveau service du consulat

Les exportateurs canadiens qui s'intéressent au marché brésilien doivent disposer de l'information la plus récente sur le régime de taxes à l'importation de ce pays.

Afin de les aider dans cette tâche, le consulat général du Canada de Sao Paulo a introduit un nouveau service qui permet aux exportateurs d'évaluer le prix franco dédouané final de leurs produits. Les exportateurs canadiens sont priés de communiquer au consulat tous les renseignements suivants :

- description détaillée du produit;
- code du produit selon le Système harmonisé;
- prix FAB du produit;
- mode d'expédition - voie aérienne ou voie maritime;
- si possible, le coût du transport jusqu'au port ou à l'aéroport brésilien (si ce coût n'est pas connu, le consulat utilise un taux approximatif fondé sur le prix FAB).

S'adresser au consulat général du Canada (Section du commerce), Avenida Paulista, 854-5^e étage, 01310-913 Sao Paulo, SP, Brésil. Tél. : (55-11) 287-2122. Fax : (55-11) 251-5057.